

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014**

**2014 DDEEES 1090** Subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2014 (17e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes 17e pour des animations de quartier 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 22 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.300 euros est attribuée à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes domiciliée 28-30, rue de Torcy (18e) (12945 – 2014-03870) pour la mise en œuvre d'animations de quartier au titre de l'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 13.130 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004)